

PLACER SON ARGENT AVEC ÉTHI

À l'heure où la crise financière n'en finit pas d'avoir des répercussions économiques et sociales, les citoyens qui le peuvent sont de plus en plus nombreux à vouloir investir leur argent autrement. Comment ? En s'assurant d'une certaine éthique de gestion de la part des fonds d'investissement, des entreprises ou des projets qu'ils soutiennent. Mais comment s'y retrouver ? Plusieurs options s'offrent aux personnes désireuses de soutenir les projets éthiques. Tour d'horizon des actions financières en faveur d'une finance solidaire.

1) L'ÉPARGNE BANCAIRE

Toutes les banques proposent désormais au moins un produit d'épargne dite solidaire. N'importe qui peut donc aller voir sa banque pour souscrire à l'un d'eux. Certains établissements bancaires en proposent davantage que d'autres.

À l'échelle française, ces investissements représentent 1,3 milliard d'euros. Cette somme, encore minoritaire au regard de l'ensemble des placements, ne cesse pourtant de progresser.

On distingue « l'épargne de partage » de « l'épargne d'investissement solidaire ». Pour la première catégorie, **tout ou partie des intérêts générés par votre investissement sert à financer des associations ou des ONG**, dans la limite de 10 % du total de votre investissement. Le reste peut être investi dans des fonds éthiques. Mais attention, cela n'est pas toujours le cas. Assurez-vous en auprès de votre banquier. Quant à « l'épargne d'investissement solidaire », elle se propose de financer des actions en faveur de l'environnement, de l'emploi, du logement social, ainsi que de la solidarité internationale. Comme pour l'épargne de partage, la législation cantonne cet investissement à un montant maximum de 10 % de la somme placée.

LE TRUC DE GWÉNAËLLE

« Finansol est le seul label qui garantit les produits financiers de l'épargne solidaire. Mais attention, il ne garantit en rien la bonne gouvernance d'une banque. Avant d'investir, demandez donc à votre banquier où va vraiment votre épargne. Notez que les livrets développement durable proposés se développent mais ne sont pas toujours irréprochables. »



2) L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR)

Cet investissement ne concerne que les entreprises cotées en bourse. Il est possible de financer un fonds ISR « soit en épargnant directement dans un fonds, soit via l'assurance vie », explique Dominique Blanc de Novéthic, filiale de la Caisse des dépôts. Comment se construisent les fonds ISR ? Deux catégories existent.

Il y a ceux qui rejettent de fait certains secteurs jugés non éthiques comme l'armement, la pornographie, le tabac, le pétrole... Les autres fonds n'excluent aucun secteur mais préfèrent regarder la politique globale de chaque entreprise (environnement, social, gouvernance...). « **Mais attention à ne pas souscrire n'importe quoi** », alerte Dominique Blanc. Car sous ce

dernier prisme, un fonds ISR peut paradoxalement être amené à soutenir le secteur de l'armement, par exemple... ». Comment s'y retrouver ? Faire confiance là encore au seul label existant semble la voie de la sagesse : celui de Novéthic. Les 304 fonds distribués en France sont présentés de manière qualitative par cet organisme. Parmi eux, seuls 156 bénéficient du label.

LE TRUC DE GWÉNAËLLE : « N'attendez pas que votre conseiller clientèle vous propose d'investir de manière responsable et solidaire via un fonds ISR, certains les considérant même comme des fonds risqués... Prenez les devants en demandant d'investir de cette manière ! Car certains banquiers ne sont pas toujours au fait de ce type de placement...»

>> Les placements solidaires donnent bien souvent droit à des avantages fiscaux (réductions d'impôts). En cette période de crise, ces valeurs ont globalement mieux résisté que les autres. ©Vents d'Houyet

Gwénaëlle Sébilo est chargée de mission pour l'Adess, association de développement de l'économie sociale et solidaire du Pays de Morlaix.



3) L'INVESTISSEMENT CAPITAL PRÈS DE CHEZ VOUS
En Bretagne, il existe des dispositifs locaux qui ont vocation à soutenir des projets éthiques. C'est notamment ce que propose Bretagne capital solidaire, créé à l'initiative de la Région et de la Caisse des dépôts. Il s'agit d'une prise de participation en fonds propre dans une trentaine de PME bretonnes. L'intérêt : soutenir financièrement une action sur le territoire qui agit en faveur du développement durable.

Autre option : « *les placements d'initiatives locales qui existent dans chacun des Pays de Bretagne* », suggère Bruno Voyer, de la Caisse des dépôts. Il s'agit de prêts à taux zéro proposés à des porteurs de projets locaux. Dans ce cas, si vous investissez par exemple 500 euros, une fois le prêt remboursé par le porteur de projet, « *cette somme est réinvestie dans une autre initiative locale* ». Les citoyens peuvent même apporter, s'ils le souhaitent, des compétences bénévoles à ces initiatives.

LE TRUC DE GWÉNAËLLE : « *Les Cigales offrent elles-aussi le moyen d'investir dans des projets solidaires. Ces structures épargnent les sommes de leurs membres dans le capital d'entreprises en création ou en développement. Il existe de nombreuses Cigales en Bretagne. Renseignez-vous auprès de l'association des Cigales de Bretagne.* »

L'EPARGNE SALARIALE

Elle représente 1,4 milliards d'euros investis. Tous les salariés qui ont accès à un Plan d'épargne d'entreprise (PEE), ou à un Plan d'épargne pour une retraite collective (Perco), peuvent souscrire à un fonds solidaire. Depuis le 1^{er} janvier 2010, toutes les entreprises qui souscrivent à un tel plan ont l'obligation de proposer au moins un fonds solidaire. Si votre entreprise a omis cette nouvelle législation. N'hésitez pas à la lui rappeler !

PLUS D'INFOS +++

www.cigales-bretagne.org
www.bretagne-capital-solidaire.fr
www.finansol.org
www.novethic.fr
www.energie-partagee.fr

PLUS WEB +++

« Nous sommes à un tournant » de Paul Jorion en vidéo, sur www.bretagne-durable.info

